

REUNION DE QUARTIER 5 : CENTRE

(samedi 2 juin 2012)

Présents : Une vingtaine de personnes

René Buron / Joseph Le Chapelain / Sophie Charensol / Franck Chevalier
Jean-Jacques Trichot / Jérôme Rodella
M. Burger, délégué du quartier

OBJECTIFS : ECHANGE D'INFORMATION

Compte-rendu sommaire des différents points abordés

Le maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et rappelle l'objectif de cette réunion (échange d'information). Il aborde ensuite les grands sujets qui concernent la commune.

- Élections législatives du 10 juin et du 17 juin prochain : la fermeture des bureaux est prévue à 20 heures par arrêté préfectoral pour l'ensemble des communes des Alpes-Maritimes. (A la réunion, 18 h avait été évoqué)
- Le budget communal vient d'être voté. Il n'y a pas d'augmentation des taux.
- **En cours de réalisation :**
 - L'extension de l'école par la construction de 6 salles de classes
 - La construction d'une salle polyvalente pour les scolaires et pour les activités et manifestations culturelles
 - Construction d'une médiathèque qui s'intégrera au réseau de médiathèques de la CASA dans le cadre de la politique de lecture publique
Fin de l'ensemble de ces travaux projetée pour la rentrée scolaire 2012
 - L'extension de la crèche halte-garderie intercommunale de la route des Serres (de 50 enfants à 75 enfants) + aménagement d'un jardin d'enfants à La Colle sur Loup. L'ensemble de ces réalisations répondra à la plupart des besoins exprimés par les familles.
- Le résultat du recensement 2010 : la commune avec ses 3.540 habitants dépasse le cap des 3.500 habitants. La contrainte essentielle de ce changement de strate démographique est que la commune est concernée par l'obligation légale d'assurer la réalisation à terme, sous peine de pénalités, de 20 % de logements conventionnés (sociaux) sur son territoire. Elle doit réaliser une cinquantaine de logements dans les

6 ans à venir sur un foncier dont elle doit acquérir la maîtrise. Dans le futur PLU, la commune se rendra maître de certains fonciers en instaurant des emplacements réservés et en utilisant son futur droit de préemption. 24 à 30 logements sont actuellement à l'étude sur un terrain du Malvan (Terrain dit des Légionnaires).

- Le PLU après différentes étapes a été arrêté le 2 avril dernier. Une enquête publique est prévue en septembre 2012. Le commissaire enquêteur établira son rapport qui sera présenté au Conseil municipal. Le PLU devrait être opposable aux tiers en février 2013.
- La station d'épuration de Vence doit être remplacée par une nouvelle station d'épuration. Une enquête publique a lieu actuellement jusqu'au 21 juin sur les 3 communes concernées (Vence, Saint-Paul de Vence et Cagnes sur Mer) et le commissaire enquêteur tiendra une ultime permanence le 20 juin de 9 h à 14 h. Le dossier d'enquête publique est quant à lui consultable jusqu'au 21 juin en mairie de 9 h à 14 h du lundi au vendredi.
- Les eaux usées de Saint-Paul de Vence seront toujours dirigées vers la station d'épuration de Cagnes sur Mer qui doit être totalement rénovée par la métropole Nice Côte d'Azur, maître d'œuvre de cette opération. La contribution des rejets de Saint-Paul, de La Colle et de Villeneuve-Loubet est de 40 %.
- Requalification de la RD 436 actuellement en cours. Le rond-point à la hauteur du chemin de Saint Étienne est en cours de réalisation.
- Le Maire invite ensuite l'assemblée à poser ses questions.
 - Appel de Mme Charensol, adjointe au Maire qui exhorte l'assemblée à respecter la vitesse pour protéger les nombreux enfants fréquentant la route des Serres où se trouvent l'école et la crèche halte garderie
 - Le problème de la vitesse excessive sur l'ensemble des voies communales est abordé.
 - Souhait de voir rentrer les poubelles après collecte. (Elles restent beaucoup trop longtemps sur la voie publique)
 - L'idée d'apposer une vignette sur la poubelle pour les récalcitrants est suggérée.
 - Chemin de Rome : les bas côtés sont encombrés de déchets qui proviennent bien souvent des employés du Mas de Pierre mais aussi des nombreuses personnes circulant sur cette voie. Une nouvelle intervention sera faite auprès de la direction du Mas de pierre
 - Chemin de Rome : passage de gros camions de terre le dimanche : A surveiller par la Police
 - Intervention de Monsieur CHIRAQUI, 1090 chemin du Cercle : Celui-ci évoque le rassemblement régulier de jeunes à la hauteur du 1033

dans un recoin de rue et occasionnent des dégradations importantes : surveillance de la Police Municipale

- L'état de la route du chemin du Cercle : La réfection de cette voie sera réalisée quand les concessionnaires accepteront de faire procéder à l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques. Cependant les « nids de poule » seront traités en urgence. Par ailleurs le SDEG (syndicat départemental de l'électricité et du gaz) est compétent pour la distribution de l'électricité dans le département des Alpes Maritimes
- Chemin du Cercle : là aussi passage régulier de gros camions : surveillance accrue de la Police Municipale à prévoir (vitesse et dérogations de tonnage)
- Ancien chemin de Rome : élagage des arbres longeant ce chemin piétonnier, par l'ensemble des riverains, d'autant plus nécessaire que dans le futur PLU ce chemin sera repris comme voie ouverte au public (liaison douce)
- Projet de construction de logements conventionnés chemin du Cercle : un emplacement réservé est effectivement prévu au futur PLU
- Une personne propriétaire d'un logement souhaite et demande comment faire pour le transformer en logement conventionné : s'adresser au CCAS de la commune pour que sa demande s'inscrive dans une procédure OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat)